



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°91/2025**

MC/GA/MC

Convocation en
date du :
11/12/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
14
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 17 décembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali
YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH,
Adjoint au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO,
M. Guillem BANYULS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL,
M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Simone BERIO a donné procuration à
M. Frédéric DEPERROIS, Mme Martine ANDRES a donné procuration à
Mme le Maire, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain
LLAURENSY, M. Olivier REYNAL a donné procuration à M. François
ANDRE.

Absents : Mme Kathleen MERCIER, Mme Elisabeth MATHIEU,
M. Jordi AUVERGNE, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : POSSIBILITÉ D'ENGAGER DES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU
BUDGET 2026**

Le Président de séance expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, à l'article L1612-1,
que jusqu'à l'adoption du prochain budget, il est possible d'engager des
dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au
budget précédent (décisions modificatives comprises), non compris les
crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est pourquoi il est proposé de voter l'engagement de ces dépenses sur le
budget 2026, comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

OPERATION	budget 2025 + DM	crédits 2026
Non affecté chap 23	360 000,00 €	90 000,00 €
non affecté chap 21	19 000,00 €	4 750,00 €
non affecté chap 20	1 000,00 €	250,00 €
32 Mobilier	5 327,31 €	1 331,83 €
36 Matériel services techniques	5 000,00 €	1 250,00 €
38 Véhicules	6 000,00 €	1 500,00 €
44 piscine	17 000,00 €	4 250,00 €
49 terrains de sport	18 800,00 €	4 700,00 €
54 pôle métiers d'art	13 800,00 €	3 450,00 €
55 parking de Gaulle	3 000,00 €	750,00 €
56 cimetières	26 000,00 €	6 500,00 €
59 voirie	265 956,00 €	66 489,00 €
60 Eglises	27 000,00 €	6 750,00 €
66 réseaux	17 000,00 €	4 250,00 €
68 Informatique et téléphonie	23 000,00 €	5 750,00 €
69 Action économique	22 000,00 €	5 500,00 €
77 Performance énergétique	340 000,00 €	85 000,00 €
82 bâtiments communaux	50 000,00 €	12 500,00 €
83 Ecole Francesc Ferrer	2 000,00 €	500,00 €
87 centre culturel et des congrès	35 000,00 €	8 750,00 €
88 place de la République	70 000,00 €	17 500,00 €
96 centre municipal de santé	13 000,00 €	3 250,00 €
TOTAL	1 339 883,31 €	334 970,83 €

Il est utile de préciser que ces crédits ne seront pas forcément utilisés, seul le vote du budget 2026 fera foi.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix POUR / 3 voix CONTRE / 0 ABSTENTION

Ont voté contre : M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE
(procuration de M. Olivier REYNAL)

des membres présents et représentés

AUTORISE l'ouverture des crédits ci-dessus au titre de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la section d'investissement 2026,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document ou acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Marie COSTA

Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS

